



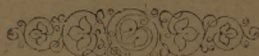
VILLE DE LILLE.

PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1857.



LILLE,

IMPRIMERIE DE L. DANÉL, GRAND'PLACE, 18.

1856.



MESSIEURS ,

Les circonstances calamiteuses qui , pendant quelques années, avaient exercé une fâcheuse influence sur les finances communales, ont fait place à une situation meilleure et l'équilibre se rétablit dans notre budget dont les prévisions pour l'exercice 1857 reposent sur des appréciations tout-à-fait rassurantes. Aussi avons-nous pensé qu'il n'y avait pas lieu de prolonger davantage le temps d'arrêt qui avait été commandé par la prudence dans la réalisation de divers projets d'une utilité reconnue et dans l'amélioration du sort des agents de la commune.

L'achèvement de l'Hôtel-de-Ville , qui figure en première ligne parmi ces projets, peut être entrepris en 1857 et recevoir son exécution dans l'espace de trois années, si , comme tout le fait espérer, aucune crise sérieuse ne vient, durant cette période, porter la perturbation dans les éléments de la prospérité publique.

L'examen des propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre vous démontrera qu'en raison des ressources dont nous disposerons l'an prochain , rien ne s'oppose à ce que cette importante entreprise marche de front avec la restauration de l'église *Saint-Maurice*. Une réserve suffisante nous permettrait en outre de faire face aux éventualités défavorables qui viendraient à surgir, sans préjudice à l'augmentation des traitements d'un grand nombre d'agents de la ville.

L'adoption de cette dernière mesure a été , de notre part, l'objet des plus mûres réflexions , car nous savons qu'on ne peut procéder avec trop de circonspection quand il s'agit d'élever le chiffre des dépenses ordinaires d'une façon permanente et dans une proportion assez notable. Nous avons dû considérer que depuis plusieurs

années déjà l'enchérissement continu de toutes les choses nécessaires à la vie (enchérissement qui paraît tenir surtout à la dépréciation du signe monétaire dont la valeur n'est plus la même relativement au prix des objets de consommation contre lesquels il s'échange), avait plongé dans une gêne déplorable les employés subalternes des divers services, nonobstant les indemnités exceptionnelles qui leur ont été accordées à diverses reprises.

Pour tirer ces employés de leur pénible position, il faut bien élever leurs ressources normales au niveau des besoins essentiels de l'existence, en tenant compte des causes qui ont changé les conditions dans lesquelles l'échelle des traitements avait été réglée autrefois.

Tandis que le taux des salaires subit une augmentation forcée dans l'industrie comme dans l'agriculture, n'y aurait-il pas injustice à refuser la même faveur à cette nombreuse catégorie d'hommes laborieux qui se vouent, dans leur modeste sphère, à l'accomplissement d'une tâche obscure mais d'une utilité incontestée ?

La justesse de ces considérations ne peut vous échapper, Messieurs, et nous ne doutons pas que vous n'approuviez les accroissements de crédits qui sont proposés au profit des commis de l'Octroi et d'autres agents de l'Administration municipale.

Ce qui vient d'être dit s'applique également aux employés des bureaux de la Mairie ; leurs émoluments seront aussi augmentés, au moyen de l'accroissement qu'éprouve le chiffre de l'article premier des dépenses ordinaires, par suite du dernier dénombrement de la population.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE LILLE.

POPULATION : 78,641 HABITANTS.

(Suivant le recensement de 1856.)

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1857.

Contribution foncière.....	294,039	»
— des portes et fenêtres.....	194,758	»
— personnelle et mobilière.....	474,755	»
— des patentes de 1856	466,606	»

(Circularaire du Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1842.)

PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE 1857.



TITRE 1.^{er} — RECETTES.

CHAPITRE I.^{er} — RECETTES ORDINAIRES.

1. <i>Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière</i>	23,440	»
(En exécution de la loi de finances du 15 mai 1818.)		
2. <i>Trois idem aux quatre contributions directes</i>	33,900	»
(En exécution de la loi du 28 juin 1833, sur l'instruction primaire.)		
3. <i>Un idem aux mêmes contributions</i>	11,300	»
(En exécution de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux.)		
4. <i>Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels mentionnés dans les articles qui précèdent</i>	2,060	»
(Article 5 de l'ordonnance du 20 juillet 1837.)		
Cette somme figure en dépense à l'article 52 du chapitre 1. ^{er} des dépenses ordinaires.		
5. <i>Part attribués à la ville dans le produit des patentes, conformément à la loi du 25 avril 1844</i>	37,300	»
(Evaluation établie d'après les rôles de l'exercice 1856.)		
6. <i>Idem dans le droit perçu pour la délivrance des permis de chasse, d'après la loi du 3 mai 1844</i>	1,410	»
7. <i>Idem dans le produit des confiscations en matière d'octroi</i>	1,000	»
Cette somme est abandonnée à titre de gratifications aux employés de l'octroi, suivant délibération du Conseil municipal du 19 décembre 1833, et ressort en dépense à l'article 46 du chapitre I. ^{er}		
A reporter	110,410	»

	Report	110,410	•
8. Part attribuée à la ville dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux pour les contraventions à la police de la chasse, aux termes de la loi du 3 mai 1844..		65	»
9. Produit de la taxe municipale établie sur les chiens, en vertu de la loi du 2 mai 1855, (prévision établie d'après la recette effective de 1856, en supposant une diminution d'environ 3,500 fr.)		16,000	»
10. Amendes de simple police.....		2,850	»
Les chiffres portés ci-dessus, aux articles 6, 8 et 10 ont été calculés sur la moyenne des recettes des trois années 1853, 1854 et 1855..			
11. Taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux employés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée perçu au profit du Trésor sur les boissons.....		2,000	»
(Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense, pour être réparti entre les employés de l'octroi, en exécution de l'ordonnance du 9 décembre 1814).			
12. Location des propriétés communales.....		17,917	70
SAVOIR :			
Bureau de vérification des poids et mesures dans le bâtiment de la rue du Palais.....	400	»	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1. ^{er} janvier 1850.)			
Idem du contrôle pour l'essai et la garantie des matières d'or et d'argent, dans le même bâtiment.....	400	»	
(Suivant bail de 9 ans, commencé le 1. ^{er} juillet 1845 et continué par tacite reconduction.)			
Idem de la douane dans les bâtiments de la Halle.....	200	»	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1. ^{er} janvier 1851.)			
Chambre de commerce installée dans le bâtiment de face de l'Hôtel-de-Ville.....	300	»	
Chambres et emplacements loués momentanément, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 20 avril 1850, dans les bâtiments communaux de la Halle et de l'asile Wicar. (Voir l'art. 8 des dépenses ordinaires).....	136	»	
Cabaret dit le Caverniau, situé à l'entrée du marché Saint-Nicolas.....	900	»	
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 15 mars 1851.)			
Loyer du terrain occupé sur le Champ-de-Mars, par l'embarcadère des bateaux à vapeur.....	25	»	
(Suivant délibération du 31 mai 1855.)			
	A REPORTER.....	2,361	»
		A reporter.....	149,242 70

	Report.....	149,242 70
	REPORT.....	2,361 »
Location du magasin situé près de la grue , sur le quai de la Basse-Deûle , ainsi que du terrain environnant.....	800	»
Premier étage et quartier de derrière de la maison dont une partie était occupée par le corps-de-garde de la Housse..... (Suivant bail de 3, 6 ou 9 ans , commencé le 25 décembre 1855.)	500	»
Bâtiment dit le poste du Pont-Bruyant..... (Suivant bail de 3, 6 ou 9 années , commencé le 1. ^{er} janvier 1852.)	110	»
Sept locaux situés à l'avancée des portes de la ville , tenus en bail de l'administration de la guerre et sous-loués à des employés de l'octroi.....	180	»
Cave située sous l'école communale de la rue de la Deûle..... (Suivant bail de 3, 6 ou 9 ans , commencé le 15 février 1850.)	160	»
Bâtiments et cours de l'ancien haras, y compris la maison portant le N.º 14 , rue des Moulins-à-Chiens.....	2,550	»
Produit de la location des logements établis dans les bâtiments de la Prevoté, rue des Fossés-Neufs, par prévision.....	2,000	»
Produit de la location de quatre petites maisons sises rue du Guet.....	571	»
Terrain situé à l'angle de la rue des Vieux-Murs et de celle des Trois-Molettes..... (Délibération du 25 mai 1838.)	24	70
Terrains situés au lieu dit Sainte-Hélène , dans la commune de Saint-André,		
SAVOIR :		
Parcelle appartenant à la ville , contre le pont du chemin de fer, et dont la superficie labourable est de 67 ares 76 centiares .. (Suivant bail de 9 années , commencé le 1. ^{er} janvier 1851.)	420	»
Sous-location d'une partie des terrains pris en bail de l'administration des hospices, et concédés à la ville pour 29 ans..... (Suivant adjudications des 31 octobre 1849 et 1. ^{er} octobre 1851.)	3,044	»
	A REPORTER.....	12,720 70
	A reporter.....	149,242 70

Report..... 149,242 70

REPORT..... 12,720 70

Sous-location d'une portion du lot réservé par la ville pour le dépôt des vases provenant du curage des canaux, environ..... 100 »

(Recette éventuelle, dont le chiffre ne peut pas être exactement déterminé à l'avance, attendu que le produit de la location est subordonné à la marche du curage et à l'emploi plus ou moins prompt des vases.)

Loyer de l'école de natation..... 900 »
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1.^{er} mars 1852.)

Idem des citernes et du trou au fumier de l'abattoir..... 170 »
(Suivant bail du 20 février 1854, continué par tacite réconduction.)

Loyer de la maison qui a été fournie dans le temps par la ville pour concourir à l'œuvre du prêt gratuit fondé par BARTHOLOMÉ MASUREL. Cette propriété est maintenant occupée par le Mont-de-Piété. Évaluation provisoire, sauf expertise..... 4,000 »

Un jugement du tribunal de première instance, en date du 24 juillet dernier, a consacré les droits de la ville, qui étaient contestés par la Commission administrative du Mont-de-Piété.

Redevance à payer annuellement par les sieurs Ghesquières et consors, pour pose de tuyaux de conduite d'eau sous la rue *Sainte-Catherine*..... 2 »

Idem par le sieur Faucompré, même rue..... 1 »

Idem par le sieur Lammers, rue du *Magasin*..... 2 »

Idem par le sieur Vanloqueren, place de la *Mairie*..... 1 »

Idem par la dame veuve Crépy, rue du *Sec-Arembault*..... 1 »

Idem par le sieur Delesalle, pour l'emplacement d'un aqueduc construit dans la rue de *Jemmapes*, et servant à l'écoulement des eaux de sa fabrique..... 10 »

Idem par le sieur Duchaufour, rue de *Paris*, pour l'emplacement d'un petit pont jeté sur le canal du *Becquerel*..... 1 »

Idem par le sieur Démont, pour l'emplacement d'une pompe dans la cour *Notre-Dame*..... 1 »

A REPORTER..... 17,909 70

A reporter..... 149,242 70

	Report.....	149,242 70
	REPORT.....	17,909 70
Redevance à payer annuellement par les sieurs Bernard frères, pour des tuyaux de conduites d'eau, rues du Pont-à-Raines, Maugré et de Courtrai	3 »	
Idem par le sieur Delaplace, rue Esquermoise, pour pose de tuyaux sous la voie publique.....	1 »	
Idem par le sieur Rousseau, place aux Bleuets, pour l'emplace- d'un aqueduc.....	1 »	
Idem par le sieur Hazard, pour une fosse d'aisance établie dans un passage conduisant au canal des Boucheries, rue de Paris.	1 »	
Idem par le sieur Rossignol, rue de Roubaix, pour pose de tuyaux sous la voie publique.....	1 »	
Idem par le sieur Desfontaines de Preux, rue Esquermoise, pour pose de tuyaux sous la voie publique.....	1 »	
	<hr/> TOTAL.....	<hr/> 17,917 70
13. Rentes immobilisées.....		422 »
SAVOIR :		
Rentes 4 1/2 p. % sur le grand-livre, provenant de biens communaux aliénés.....	322 »	
Autre rente 4 1/2 p. % provenant du legs Baillon et affectée à des distributions de prix aux élèves des écoles primaires	36 »	
Idem provenant de deux legs de 600 fr. chacun, faits par M. Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales.....	43 »	
Idem provenant d'un don fait sur les fonds de la souscription du monument Négrier, pour payer les frais d'entretien du tombeau du général au cimetière de la ville (en deux coupons)	21 »	
	<hr/> TOTAL.....	<hr/> 422 »
14. Droits de pesage et de mesurage		4,100 »
(Recette éventuelle, moyenne des trois dernières années.)		
15. Octroi; produit brut en taxes principales.....		880,000 »
(D'après la recette moyenne des trois dernières années (1853, 1854 et 1855), laquelle s'est élevée à 880,918 fr.)		
	A reporter.....	<hr/> 1,033,764 70

	<i>Report</i>	1,033,764 70
16. <i>Location des places aux halles, foires et marchés</i>		50,465 »
SAVOIR :		
Foire du 26 août, déduction faite des frais d'éclairage, de police et autres.....	4,500	»
(Recette éventuelle, moyenne des trois dernières années.)		
Marché de la place <i>du Château</i> , pour le beurre et les œufs, adjudgé avec celui <i>de Saint-Nicolas</i> , pour le gibier et la volaille....	3,650	»
Marché de la place <i>de la Housse</i> , pour le beurre et les œufs...	185	»
Marchés aux légumes établis sur la <i>Grand'Place</i> , sur celles <i>de la Housse</i> , de <i>Saint-André</i> , au <i>Verjus</i> , de <i>Saint-Nicolas</i> et dans la rue <i>des Ponts-de-Comines</i>	10,300	»
Idem aux fleurs, place <i>du Théâtre</i>	320	»
Idem à la friperie, qui se tiennent le Dimanche, place <i>du Château</i> , dans la halle centrale du marché <i>Saint-Nicolas</i> et sur la place <i>Wicar</i>	1,490	»
(La perception des droits de place concernant les cinq articles qui précèdent a été adjudgée le 17 décembre 1849, pour 3, 6 ou 9 ans, à commencer du 1. ^{er} janvier 1850.)		
Idem à la friperie et objets divers, qui se tiennent les mercredis et samedis, tant sur la <i>Grand'Place</i> que dans la rue <i>du Marché-au-Fromage</i> et sur la place <i>du Théâtre</i>	3,475	»
(Suivant bail de 3 années commencées le 1. ^{er} janvier 1856.)		
Idem aux fruits, place <i>du Concert</i>	1,050	»
(Suivant bail de 3 ans, commencé le 1. ^{er} janvier 1856.)		
Marché <i>Saint-Nicolas</i> , étaux de boucherie et galerie marchande, non-compris le cabaret du <i>Caverniau</i> , dont le loyer figure à l'article 12.....	3,045	»
(Adjugé pour 3 ans, à partir du 1. ^{er} avril 1854.)		
Etaux du marché au Poisson.....	5,150	»
(Prévision établie d'après les résultats de l'adjudication passée le 20 décembre 1855.)		
Droits de place pour la vente et l'emmagasinage des grains à la Halle.....	11,500	»
Droits de place au marché aux bestiaux.....	5,800	»
(Les chiffres de ces deux derniers paragraphes représentent la moyenne de la recette effective des années 1853, 1854 et 1855.)		
	TOTAL.....	50,465 »
	<i>A reporter</i>	1,084,229 70

	<i>Report</i>	1,084,229 70
17.	<i>Recette brute des droits de magasinage et de manutention à l'entrepôt des sucres indigènes</i>	39,000 »
	(Cette prévision est établie d'après la moyenne des recettes qu'a produites l'établissement depuis trois ans. Le montant des frais de régie figure au chapitre des dépenses ordinaires pour une somme de 9,000 fr., en sorte que le produit net n'est que de 30,000 fr.)	
18.	<i>Droits de place à l'abattoir</i>	53,000 »
19.	<i>Droits de séjour dans les étables, dus pour les bestiaux non encore soumis à la taxe d'abattoir</i>	300 »
20.	<i>Location des fondoirs de suif, des triperies et du hangar aux cuirs</i>	2,800 »
21.	<i>Droits de place dus pour les marchandises, matériaux et objets divers, déposés sur certaines parties de la voie publique</i>	3,300 »
22.	<i>Droits de stationnement des bateaux dans les canaux de la ville</i>	11,000 »
23.	<i>Concessions de terrain pour sépultures particulières dans le cimetière communal</i>	12,500 »
24.	<i>Expéditions des actes administratifs et de ceux de l'état-civil</i>	500 »
	(Les chiffres portés en prévision aux articles 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 représentent la moyenne du produit des années 1853, 1854 et 1855.)	
25.	<i>Intérêts des fonds déposés à la caisse de service du Trésor, y compris ceux du cautionnement versé par le directeur du théâtre</i>	2,000 »
	(Par prévision.)	
26.	<i>Indemnités accordées par le gouvernement pour frais d'enrôlements volontaires</i>	300 »
	(Recette éventuelle qui d'ordinaire s'écarte peu du chiffre ci-dessus porté.)	
27.	<i>Produit de la vente des marchandises déposées à l'octroi et non-réclamées dans les délais prescrits par les règlements</i>	250 »
	(Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense.)	
28.	<i>Consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs étables</i>	9,000 »
	(Même observation qu'à l'article précédent.)	
29.	<i>Loyer des deux grues établies sur le quai de la Basse-Deûle</i>	800 »
	(Suivant délibération en date du 26 mai 1849.)	
30.	<i>Allocation départementale pour concourir aux frais d'entretien d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie</i>	5,500 »
31.	<i>Produit des inscriptions à payer par les élèves de ladite école</i>	5,700 »
	D'après le nombre des élèves qui ont suivi les cours durant l'année scolaire 1855-1856, il y a lieu de compter, pour l'exercice 1856-1857, sur 230 inscriptions au moins, lesquelles, à raison de 25 fr., taux fixé par le décret du 28 octobre 1854, donneront une recette d'environ 5,700 fr.	
	<i>A reporter</i>	1,230,179 70

	Report.....	1,230,179 70
32.	<i>Produit du droit d'examen des officiers de santé, pharmaciens de 2.^e classe et herboristes, conformément aux prescriptions du décret du 22 août 1854.....</i> (Recette éventuelle évaluée ici d'après le chiffre de celle effectuée de 1855 à 1856.)	2,500 »
33.	<i>Concessions de terrain le long des canaux, suivant les conditions déterminées par la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1845 et aliénation des portions de la voie publique que les rectifications d'alignement font entrer dans les propriétés privées.....</i> (Produit éventuel.)	1,000 »
34.	<i>Recette des droits de dépôt et frais de manutentions au magasin général de marchandises créé en vertu du décret du 2 avril 1848.....</i> (Produit éventuel calculé d'après les résultats de l'année 1855 et des huit premiers mois de 1856 pour le magasin établi à la halle.)	2,500 »
35.	<i>Idem pour les spiritueux déposés dans le magasin annexe construit sur le terrain de l'ancien béguinage.....</i> (Par prévision.)	12,000 »
36.	<i>Indemnités à recevoir de divers pour exonération des frais d'entretien du pavé des rues au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers.....</i> (Par prévision et sauf décompte.)	2,000 »
37.	<i>Recette des contingents assignés par arrêté préfectoral du 15 septembre 1852 à diverses communes de l'arrondissement de Lille, pour indemnité de logement au second pasteur protestant.....</i>	500 »
38.	<i>Subvention accordée par le Gouvernement à l'école de musique, succursale du Conservatoire impérial de Paris.....</i>	4,000 »
	SAVOIR :	
	1. ^o Allocation ancienne.....	3,000 »
	2. ^o Allocation additionnelle accordée depuis plusieurs années.....	1,000 »
	TOTAL.....	4,000 »
39.	<i>Produit des rétributions à payer pour l'usage de l'établissement de bains et lavoirs publics.....</i>	3,100 »
	SAVOIR :	
	1. ^o Pour les bains, à raison de 30 cent. (d'après la recette opérée depuis un an).....	3,000 »
	A REPORTER.....	3,000 »
	A reporter.....	1,257,779 70



	Report.....	1,257,779 70
	REPORT.....	3,000 »
2.° Pour le lavage du linge.....	100 »	
Depuis que l'on exige une rétribution, quoique le taux en soit aussi modéré que possible, les ménagères n'usent presque plus du lavoir.		
	TOTAL.....	3,100 »
40. Produit du droit à percevoir pour l'usage du dépotoir.....		5,500 »
(D'après la recette opérée depuis la création de cet établissement et en tenant compte du produit des recettes auxquelles donnera lieu la vérification de la contenance des fûts dans les magasins privés.)		
41. Cautionnement fourni par le directeur du spectacle.....		6,000 »
(Recette d'ordre, dont le montant ressort intégralement en dépense.)		
42. Produit des redevances à payer pour le dépôt des marques de fabrique au greffe du Conseil des prud'hommes.....		200 »
(Par prévision.)		
	TOTAL des recettes ordinaires.....	1,269,479 70

CHAPITRE II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

43. Taxes additionnelles à l'octroi.....	157,000 »
(Évaluation établie d'après la moyenne des recettes effectives de 1853, 1854 et 1855.)	
44. Produit de cinq centimes additionnels au principal des trois contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, en exécution de la loi du 24 janvier 1849.....	33,100 »
45. Idem de dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, en vertu de la loi du 7 juillet 1856.....	113,000 »
46. Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels ci-dessus mentionnés.....	4,383 »
» Loyer du moulin de la place du Château.....	» »
Cet article doit disparaître en raison de ce que le bail se trouve résilié par suite de l'incendie qui a détruit l'usine dans le courant du mois d'août dernier.	
47. Valeur des bâtiments et du mobilier industriel du moulin de la place du Château, dont la ville doit recevoir le remboursement, par suite de l'incendie de l'établissement..	70,000 »
(Prévision établie d'après une clause du bail passé avec le sieur Roure, par les précédents propriétaires.)	
48. Prévision annuité du remboursement du prêt de 15,000 fr. fait, en 1853, au corps des sapeurs-pompiers.....	3,000 »
TOTAL des recettes extraordinaires.....	
380,483 »	

RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires.....	1,267,479 70
Recettes extraordinaires.....	380,483 »
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.....	
1,647,962 70	

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE I.^{er} — DÉPENSES ORDINAIRES.

§ 1.^{er} — Frais d'administration.

1. <i>Frais de bureau et traitements des employés de la Mairie, calculés à raison de 50 cent. par habitant, conformément à la loi du 17 germinal an XI.</i>	39,320 50
L'augmentation du chiffre de cet article résulte de celle constatée dans la population de la ville au dernier dénombrement.	
2. <i>Emploi en frais d'impressions et gratifications aux employés de la Mairie, des indemnités accordées par le Ministre de la Guerre pour les actes d'enrôlements volontaires.</i>	300 »
3. <i>Timbre du livre-journal du receveur-municipal; expédition des listes électorales; impression des budgets, comptes, rapports de commissions et autres documents sortant de la catégorie des travaux courants.</i>	1,200 »
4. <i>Timbre et fourniture des registres de l'état-civil.</i>	3,800 »
La somme de 3,000 f. portée jusqu'ici s'étant constamment trouvée insuffisante depuis plusieurs années, il y a lieu d'élever le chiffre de cette dépense.	
5. <i>Traitement de l'archiviste.</i>	1,200 »
6. <i>Remises du Receveur municipal (sauf décompte).</i>	9,000 »
(Calculées d'après les bases posées dans l'ordonnance royale du 17 avril 1839, sans réduction.)	
7. <i>Traitement de l'architecte de la ville.</i>	5,000 »
8. <i>Idem du piqueur des travaux communaux.</i>	1,800 »
Le traitement affecté à cet emploi était autrefois de 1,800 fr. Le prédécesseur du titulaire actuel a été rémunéré sur ce pied jusqu'à sa mort, en 1850; mais son fils, qui lui a succédé en 1851, n'a reçu depuis lors que 1,500 fr. par année. Il paraît juste, en raison de l'importance du travail dont il est chargé, de reporter le chiffre de ses émoluments au taux qui avait été fixé dans le temps.	
<i>A reporter.</i>	64,620 50

	<i>Report</i>	61,620 50
<p>Toutefois, ledit employé serait tenu de payer un loyer annuel de 100 fr. pour le logement qu'il occupe dans les dépendances de l'asile <i>Wicar</i> dirigé par sa belle-mère, logement dont il avait joui jusqu'ici à titre gratuit.</p> <p>L'augmentation effective se réduirait en conséquence à 200 fr.</p>		
9.	<i>Traitement de l'inspecteur-voyer et de deux autres agents préposés à la surveillance des travaux de la voirie</i>	4,200 »
<p>L'augmentation de 200 fr. que présente cet article s'applique au traitement du second piqueur qui est chargé de la conduite des travaux de pavage et des aqueducs, en même temps que de celle d'une partie des travaux d'entretien des propriétés communales.</p> <p>Les motifs sur lesquels s'appuie la proposition formulée dans l'article précédent en faveur du piqueur, sont applicables au piqueur en second dont les devoirs sont à peu près les mêmes.</p>		
10.	<i>Traitement de deux employés chargés des dessins, écritures et calculs au bureau des travaux publics, ainsi que de la conduite des travaux sous la direction de l'architecte</i>	3,000 »
11.	<i>Traitement du garde des canaux y compris son habillement</i>	1,225 »
<p>Le Conseil municipal n'a pas jugé convenable, l'année dernière, d'admettre la proposition qui lui était faite dans le budget de 1856, relativement à la fixation des appointements du garde des canaux. L'administration croit devoir insister de nouveau pour que le chiffre de ces appointements soit porté au moins à 1,225 fr., en y comprenant les frais d'habillement. Le zèle et l'intelligence que le titulaire apporte dans l'accomplissement de ses devoirs, méritent que l'on améliore sa position.</p>		
12.	<i>Salaire d'un homme de peine adjoint au piqueur et chargé en même temps de l'ouverture et de la fermeture des grilles, ainsi que de l'entretien de la propreté du marché Saint-Nicolas</i>	750 »
13.	<i>Salaire d'un menuisier et d'un maçon employés toute l'année à des travaux d'économie, tant pour l'entretien des aqueducs, ponts, quais, pompes publiques et trottoirs, que pour de menues réparations dans les diverses propriétés communales</i>	1,200 »
<p>Cette dépense figurait au budget de 1856 pour une somme de 1,700 fr. répartie entre trois ouvriers.</p> <p>L'un de ces hommes étant mort dans le courant de l'exercice, on a reconnu qu'il n'était pas indispensable de pourvoir à son remplacement et que la besogne pourrait être faite par les deux autres, sauf à recourir aux ouvriers de l'entre-</p>		
	<i>A reporter</i>	71,995 50

	<i>Report</i>	71,995 50
<p>preneur des travaux d'entretien, dans les cas exceptionnels où cela deviendrait nécessaire. Il en résulte une réduction de 500 fr. sur le chiffre du présent article.</p>		
14. Nettoiement des pissoirs		1,000 »
(Abonnement avec un entrepreneur.)		
15. Traitement des médecins chargés de la constatation des naissances et des décès, ainsi que de l'inspection sanitaire des salles d'asile.....		2,500 »
16. Indemnité accordée à titre d'encouragement aux médecins vaccinateurs de la ville.....		500 »
17. Traitement de l'inspecteur chargé de surveiller l'entretien du cimetière communal.....		1,000 »
18. Vacations aux experts du marché aux grains et frais divers relatifs à l'établissement de la mercuriale		1,150 »
19. Frais de la pesée annuelle des grains pour l'établissement de la taxe du pain.....		200 »
20. Traitement du préposé à la recette des divers droits de place perçus par voie de régie, y compris le service de la halle aux grains.....		1,200 »
21. Frais du Conseil des prud'hommes.....		2,040 »
SAVOIR :		
Traitement du greffier.....	1,200	»
y compris les 200 fr. alloués par délibération du 20 décembre 1848, pour exonérer les justiciables des frais d'assignation.		
Gages du garçon de bureau.....	600	»
Frais de bureau et chauffage.....	240	»
	<hr/>	
Total.....	2,040	»
22. Frais de perception de l'octroi.....		118,560 »
<p>Les employés de l'octroi ont différentes fois sollicité une augmentation d'é-moluments, soit par voie de pétition, soit par l'intermédiaire du préposé en chef. Ils ont renouvelé cette demande, il y a quelques mois, en la motivant sur des considérations dont on ne peut méconnaître la justesse. Leur position, celle surtout des employés des trois dernières catégories, est vraiment digne d'intérêt. Pour un service des plus rudes et des plus astreignants, qui ne leur laisse presque pas de repos, qui exige une certaine instruction et une probité à l'épreuve de la séduction, ils sont moins payés que des ouvriers charpentiers ou maçons. (Les employés de troisième classe, dont le traitement fixe est de 750 fr., reçoivent à peine 1 fr. 75 c. par jour, après le prélèvement des retenues pour la caisse des retraites, l'habillement, le médecin, etc.)</p>		
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	200,145 50

Report 200,145 50

Aussi le Conseil a-t-il dû venir à leur aide en plusieurs occasions par des secours extraordinaires, quand la cherté des subsistances les réduisait à l'impossibilité absolue de satisfaire aux besoins essentiels de leur existence.

Or, sous beaucoup de rapports, les circonstances sont encore tout aussi difficiles. On ne peut s'empêcher de reconnaître que des fonctions du genre de celles dont il s'agit ne sont pas suffisamment rétribuées, et qu'on ne serait guère en droit de compter sur le zèle et le dévouement qu'exige l'accomplissement rigoureux de leurs devoirs, si l'on continuait à laisser les employés aux prises avec le besoin. C'est dans un sentiment de justice et d'utilité tout à la fois, qu'on propose ici d'élever de 100 francs les traitements de tous les préposés des trois dernières catégories et d'une partie de ceux des grades immédiatement supérieurs. La proportion serait un peu forcée à l'égard des receveurs, parce qu'en raison de leur responsabilité et de la perte qu'ils subissent sur les intérêts de leur cautionnement, ils se trouvaient jusqu'ici traités plus défavorablement encore que leurs camarades.

Il ressort de l'état ci-après une augmentation totale de 10,100 fr., qui se trouve atténuée de 1,800 fr. par suite d'une modification apportée dans l'organisation du personnel. Le receveur du centre ayant demandé sa retraite pour cause de santé, le traitement de son successeur ne sera plus que de 2,200 fr. au lieu de 3,000 fr.; ce qui procurera une économie de 800 fr. On a reconnu en outre la possibilité de supprimer un emploi de commis aux écritures, celui de l'un des deux préposés qui surveillent la vente du poisson *au Minck* et assistent aux adjudications.

État du personnel.

1 Contrôleur de comptabilité	2,000	»
2 Contrôleurs à 1,800 fr.	3,600	»
3 Receveurs de première classe à 1,600 fr.	4,800	»
1 Chef de la brigade ambulante	1,350	»
1 Vérificateur de première classe	1,300	»
2 Commis aux écritures à 1,300 fr.	2,600	»
4 Receveurs de deuxième classe à 1,400 fr.	5,600	»
4 Id. de troisième classe à 1,200 fr.	4,800	»
2 Vérificateurs de deuxième classe à 1,150 fr.	2,300	»
1 Comptable ambulant	1,075	»
1 Receveur adjoint	1,050	»

22

A REPORTER 30,475 »

A reporter 200,145 50



	Report		200,143 50
22	REPORT	30,475	»
1	Préposé aux recettes	1,000	»
1	Garde magasin	1,025	»
4	Brigadiers à 1,025 fr.	4,100	»
24	Préposés de première classe à 950 fr.	22,800	»
25	Idem de deuxième classe à 900 fr.	22,500	»
24	Idem de troisième classe à 850 fr.	20,400	»
<hr/>			
101		102,300	»

Le crédit serait en conséquence établi comme suit :

1.°	Traitement du préposé en chef	6,000	»
2.°	Idem du receveur du centre	2,200	»
3.°	Idem des autres employés de tous grades au nombre de 101, y compris la brigade ambulante	102,300	»
4.°	Haute paie de la brigade ambulante et indemnité de logement au chef de cette brigade	1,660	»
5.°	Loyer des corps-de-garde servant de bureaux aux portes de la ville	200	»
6.°	Frais de matériel, entretien et réparation des corps-de-garde	6,200	»

L'augmentation de 200 fr. est motivée par l'enchérissement du combustible et de l'huile servant à l'éclairage.

TOTAL 118,560 »

Dépenses de police à la disposition du Préfet, en exécution de la loi du 5 mai 1855.

(Crédits votés par délibération du Conseil municipal en date du 27 août 1855.)

23.	Traitement du commissaire central	4,000	»
24.	Idem de six autres commissaires, déduction faite de 1,125 payés par les communes rurales de la circonscription des cinq cantons	16,875	»
25.	Frais de bureau des sept commissaires	4,400	»

A reporter 225,420 50

	Report.....		220,420 50
26.	<i>Traitement des deux employés du bureau central, y compris l'allocation de 100 fr. accordée à celui qui sert d'interprète.....</i>		2,400 »
	<p>La différence de 200 fr. que présente en plus cet article sur le chiffre de 1856 s'applique au traitement du commis principal qui fait l'office de secrétaire du commissaire central. Déjà, lors de la mise à exécution de la loi du 5 mai 1855, l'autorité supérieure avait demandé que la position de cet employé fût améliorée. On ne donna pas suite à cette proposition l'an dernier; mais maintenant qu'il est question d'augmenter les émoluments d'un bon nombre d'agents de ville, l'administration croit juste de comprendre dans la mesure l'employé dont il s'agit.</p>		
27.	<i>Frais de bureau.....</i>		1,000 »
28.	<i>Traitement des secrétaires attachés aux six commissaires, à raison de 950 fr. chacun.....</i>		5,700 »
29.	<i>Traitement de deux inspecteurs de police à 1,400 fr.....</i>		2,800 »
30.	<i>Idem d'un brigadier pour le service de sûreté.....</i>	4,100 »	
	<i>et de six agents à 1,000 fr.....</i>	6,000 »	
	Ensemble.....	7,100 »	7,100 »
31.	<i>Idem de 5 brigadiers à 950 fr.....</i>	4,750 »	
	<i>Idem de 5 sous-brigadiers à 875 fr.....</i>	4,375 »	
	<i>et de 19 sergents de ville à 850 fr.....</i>	16,150 »	
	Ensemble.....	25,275 »	25,275 »
32.	<i>Habillement de l'un des deux inspecteurs et de 35 sergents de ville.....</i>		4,365 »
33.	<i>Traitement des trois médecins chargés de la visite sanitaire des prostituées.....</i>		1,800 »
34.	<i>Gratifications aux sergents de ville et agents de police, y compris l'indemnité accordée pour le service du théâtre.....</i>		1,400 »
35.	<i>Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et menues dépenses relatives au transport des blessés, malades et suicidés; levées de cadavres; inhumations d'inconnus; secours à des étrangers qui ne pourraient quitter la ville faute de ressources; surveillance spéciale des maisons de débauche; remise gratuite de livrets aux jeunes ouvriers; voyages judiciaires sur délégation, etc.....</i>		1,200 »
	A reporter.....		278,460 50

	<i>Report</i>	278,460 50
Dépenses de police à la disposition du Maire.		
36. Solde des surveillants de nuit		4,200 »
37. Gratifications aux sergents de ville et agents de police.....		400 »
38. Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et secours extraordinaires		2,000 »
39. Traitement de l'expert chargé de la vérification du poisson et des autres comestibles...		600 »
40. Frais de régie de l'abattoir		4,300 »
SAVOIR :		
Traitement du directeur	1,200 »	
Idem du médecin vétérinaire, inspecteur de salubrité pour l'abattoir et les marchés aux bestiaux	800 »	
Idem d'un concierge chargé en même temps de faire fonctionner la machine à vapeur pour distribuer l'eau dans les diverses parties de l'établissement	800 »	
Combustible employé à l'alimentation de la machine et frais d'entretien	1,500 »	
	TOTAL	4,300 »
41. Frais de la recette du droit de pesage et de mesurage		2,680 »
SAVOIR :		
Traitement du receveur du poids public	720 »	
Idem de celui des droits de pesage sur les marchés au beurre, aux fruits et aux grains	360 »	
Idem du peseur	300 »	
Entretien du matériel et frais de bureau	200 »	
Traitement du receveur au bureau de pesage du charbon fossile	800 »	
Remise supplémentaire éventuelle accordée au même et calculée à raison de 20 p. % sur le produit net qui se verse à la caisse municipale (sauf décompte)	150 »	
Entretien du matériel et fournitures de bureau	50 »	
	A REPORTER	2,580 »
	<i>A reporter</i>	292,640 50

	<i>Report</i>	292,640 50
	REPORT.....	2,580 »
Indemnité éventuelle au préposé chargé du mesurage des étoffes et de la recette du droit, à raison de 50 p. % du produit; environ	50 »	
Entretien du matériel et fourniture du plomb pour les estampilles	50 »	
	<hr/>	
	Total.....	2,680 »
	<hr/>	
42. Gages du préposé à la manœuvre du sas éclusé du pont de Flandre		200 »
43. <i>Id.</i> des quatre guetteurs au feu		1,344 »
44. Indemnité aux employés des contributions indirectes pour exercice chez les brasseurs, distillateurs et entrepositaires de boissons		9,000 »
45. Emploi de la taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux préposés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée sur les boissons, perçu au profit du Trésor		2,000 »
	(Voir l'article 11 du chapitre des recettes ordinaires).	
46. Emploi en gratifications aux mêmes préposés, de la portion des saisies et amendes revenant à la ville		1,000 »
	(Voir l'article 7 du chapitre des recettes ordinaires).	
47. Traitement du concierge de la Halle-au-Blé et frais divers		500 »
48. Frais de régie de l'entrepôt des sucres indigènes, y compris le salaire des ouvriers employés aux diverses manutentions		9,000 »
	SAVOIR :	
Traitement du receveur ruraliste de la régie	800 »	
Idem du garde-magasin, agent de la ville	1,200 »	
Idem d'un commis aux écritures employé en même temps pour le magasin général de marchandises	360 »	
Salaire des ouvriers occupés au travail des manutentions diverses	6,500 »	
Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc.	140 »	
	<hr/>	
	Total.....	9,000 »
	<hr/>	
		Ces frais sont calculés d'après la dépense moyenne des trois dernières années.
	<i>A reporter</i>	<hr/> 315,684 50

	<i>Report</i>	315,684 50
49. <i>Frais de régie du magasin général de marchandises, créé en vertu du décret du 2 avril 1848, et comprenant le dépôt de spiritueux établi sur l'emplacement de l'ancien Béguinage</i>		3,500 »
SAVOIR :		
Indemnité accordée au garde-magasin de l'entrepôt des sucres, qui remplit en même temps les fonctions de directeur du magasin de dépôt.	400 »	
<p style="margin-left: 20px;">Cette indemnité qui ne figurait au budget de 1856 que pour 200 fr. a été doublée ici en raison du surcroît de travail que doit donner au directeur du magasin général l'annexion du dépôt de spiritueux.</p>		
Traitement de deux employés d'octroi, dont un receveur de troisième classe qui sera chargé de la garde des magasins de spiritueux ainsi que de la recette des droits de dépôt, et un préposé de deuxième classe qui sera occupé de la surveillance du dépotoir et des écritures relatives aux opérations du magasin général.....	2,100 »	
Salaire d'un ouvrier pour travailler aux manutentions, et menus frais.....	1,000 »	
	Total.....	3,500 »
50. <i>Frais de régie de l'établissement du lavoir et des bains publics</i>		6,700 »
SAVOIR :		
Personnel. {	Traitement du directeur.....	1,000 »
	Idem du baigneur et de la baigneuse.....	1,000 »
	Idem du chauffeur.....	900 »
	Idem du préposé au séchage du linge....	750 »
1,100 quintaux de charbon fossile (3 quintaux environ par jour), pour alimenter la machine à vapeur et le calorifère, à 2 fr. 30 c. le quintal.....	2,530 »	
Ingrédients pour le coulage du linge en commun.....	100 »	
Éclairage et chauffage.....	150 »	
Frais de bureau, entretien du linge, huile, graisse et autres menues dépenses.....	270 »	
	Total.....	6,700 »
	<i>A reporter</i>	325,884 50

	<i>Report</i>	325,884 50
51. <i>Frais de régie du dépotoir</i>		3,000 »
SAVOIR :		
Salaire d'un ouvrier occupé toute l'année aux opérations matérielles.....	780 »	
Main-d'œuvre supplémentaire et frais divers.....	220 »	
Traitement de deux préposés d'octroi chargés de constater la contenance des fûts dans les magasins privés.....	2,000 »	
(Le remboursement de cette dépense est garanti à la ville par une réunion d'industriels.)		
Total.....	3,000 »	
52. <i>Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions foncière, personnelle et mobilière</i>		2,060 »
53. <i>Indemnités allouées au directeur et aux percepteurs des contributions directes pour leur concours respectif dans le recouvrement de la taxe municipale sur les chiens</i>		400 »
(Ces indemnités ont été fixées par décision ministérielle à 18 c. pour chaque article du rôle.)		
54. <i>Emploi du produit des ventes de marchandises provenant de l'entrepôt de l'octroi</i>		250 »
55. <i>Id. des consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs étables</i>		9,000 »
56. <i>Remboursement du cautionnement déposé par le Directeur du spectacle, y compris les intérêts</i>		6,200 »
(Voir les articles 25 et 41 du chapitre des recettes ordinaires.)		
TOTAL du § I. ^{er}		346,794 50
§ II. — Charges et entretien des biens communaux; dépenses relatives à la sûreté et à la salubrité; grande et petite voirie.		
57. <i>Contributions des biens communaux et taxe représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès</i>		3,500 »
58. <i>Assurances contre l'incendie</i>		7,500 »
SAVOIR :		
Pour la salle de spectacle.....	5,350 »	
Pour les propriétés diverses et leur mobilier.....	1,450 »	
Pour les livres de la bibliothèque et les collections scientifiques et artistiques renfermées dans les musées.....	700 »	
TOTAL.....	7,500 »	
A reporter.....		11,000 »

	<i>Report</i>	11,000 »
59.	<i>Entretien des horloges publiques</i>	1,000 »
60.	<i>Entretien des propriétés communales, y compris l'hôtel-de-ville</i>	20,000 »
61.	<i>Entretien des promenades</i>	2,000 »
62.	<i>Entretien des aqueducs, ponts, quais et pompes publiques</i>	5,000 »
63.	<i>Entretien des pavés, y compris l'emploi des 2,000 fr. d'indemnités à payer par divers pour l'entretien des pavés au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers</i> (Voir l'article 36 des recettes ordinaires.)	10,000 »
64.	<i>Curage des canaux intérieurs</i>	10,000 »
	Le crédit de 8,000 fr. porté aux précédents budgets, s'est trouvé insuffisant depuis plusieurs années; et il a fallu, à diverses reprises, recourir à des allocations supplémentaires. Pour éviter cet inconvénient et assurer l'exécution du service dans de bonnes conditions, on propose d'augmenter de 2,000 fr. le chiffre de cet article.....	
65.	<i>Curage des aqueducs ou égoûts</i>	3,000 »
66.	<i>Frais d'entretien du cimetière communal</i>	1,000 »
67.	<i>Allocation accordée au sieur Herbin, dont l'atelier d'équarrissage remplace le service de l'ancienne voirie</i>	500 »
68.	<i>Eclairage de la ville</i>	50,000 »
	SAVOIR :	
	735 lanternes au gaz, au prix de 2 centimes par heure et par bec, dont 510 allumées pendant 2,800 heures.....	28,560 »
	225 lanternes allumées pendant 3,800 heures.....	17,100 »
	55 becs à l'huile allumés pendant 3,800 heures, au prix présumé de 0,015.....	3,135 »
	Abonnement avec la Compagnie pour la réparation et le remplacement du matériel hors de terre, dégradé ou détruit par toutes autres causes que les ouragans ou intempéries de l'atmosphère, et pour le déplacement des lanternes par suite de reconstruction des façades de maisons, conformément à la délibération du 11 octobre 1838.....	600 »
	Abonnement pour le bec de gaz qui sert à éclairer le logement	
	A REPORTER.....	49,395 »
	A reporter.....	113,500 »

	<i>Report</i>	113,500 »
	REPORT.....	49,395 »
du concierge du théâtre.....	100 »	
Frais imprévus.....	505 »	
	<hr/>	
	TOTAL.....	50,000 »
	<hr/>	
69. Dépenses du corps des Sapeurs-Pompiers		17,946 »
	SAVOIR :	
Solde de l'adjudant-major.....	600 »	
Id. du petit état-major.....	270 »	
Id. des 4 compagnies, à raison de 2,869 fr. chacune.....	11,476 »	
Somme représentative des frais d'habillement répartis sur huit années, ainsi que de l'entretien des uniformes et de l'équipement.	3,200 »	
Indemnité accordée aux tambours pour qu'ils se logent dans le voisinage du beffroi.....	400 »	
Subside annuel à la caisse des secours et pensions.....	1,000 »	
(Délibération du 9 mai 1855.)		
Dépenses imprévues dont l'ordonnancement doit être fait par le Maire, sur la proposition du Conseil d'administration du corps.	1,000 »	
(Délibération du 10 mai 1856.)		
	<hr/>	
	TOTAL.....	17,946 »
	<hr/>	
70. Loyer de l'emplacement affecté aux réunions habituelles du corps des Sapeurs-Pompiers, et assurance des bâtiments contre l'incendie.....		1,610 »
71. Entretien des pompes à incendie et de tout le matériel.....		1,800 »
72. Dépenses de la maison de police municipale.....		900 »
73. Loyer des divers terrains appartenant aux hospices, dans la commune de Saint-André, le long de la Deûle, et pris en bail par la ville pour 30 années, à partir du 1. ^{er} octobre 1848.....		1,986 93
74. Loyer du terrain sur lequel on a construit un amphithéâtre d'anatomie pour l'école de médecine dans le jardin de l'hôpital Saint-Sauveur.....		824 »
(Délibération du 15 juillet 1853.)		
75. Canon d'arrentement à payer aux hospices pour le terrain de l'école de natation.		
	<hr/>	
	A reporter.....	138,566 93

	Report.....	138,566 93
	loué par bail emphytéotique (valeur représentative présumée de 25 hectolitres 55 litres de blé à 35 fr. l'hectolitre).....	894 25
76.	Canon d'arrentement pour quatre maisons de la rue du Guet, louées dans les mêmes conditions (ensemble 15 hectolitres)..... (Délibérations des 6 mars et 23 octobre 1852.)	525 »
77.	Idem pour l'ancien Béguinage où doit être établi un magasin de dépôt pour les spiritueux (199 hectolitres 50 litres).....	6,982 50
78.	Loyer des bâtiments militaires autres que ceux affectés au service de l'octroi....	144 »
	SAVOIR :	
	Sept postes situés à l'avancée des portes de la ville, à raison de 16 fr. chacun.....	112 »
	Idem place aux <i>Bleuets</i> (Ces locaux sont sous-loués à diverses personnes au profit de la ville.)	16 »
	Corps-de-garde situé près de la Porte-d'Eau, à la <i>Haute- Deûle</i> , lequel sert de bureau pour les mesureurs de charbons... ..	16 »
	TOTAL.....	144 »
79.	Loyer de la promenade de l'Esplanade et du terrain situé entre le pont de la Barre et celui du Ramponeau..... (Suivant baux passés avec l'autorité militaire, les 23 décembre 1848 et 1. ^{er} juin 1850.)	150 »
80.	Loyer d'un terrain militaire sur le Champ-de-Mars, pour l'emplacement occupé par les spectacles forains..... (Suivant bail passé avec l'autorité militaire le 23 décembre 1848.)	80 »
81.	Indemnités aux juges-de-paix pour loyer et entretien de leurs prétoires.....	2,000 »
82.	Nettoisement des rues de la ville et enlèvement des boues et immondices..... (Suivant adjudication en date du 16 août 1855, pour 3 années commencées le 1. ^{er} juillet de la même année).	17,000 »
	TOTAL du § II.....	166,342 68
	§ III. — Garde nationale et dépenses militaires.	
83.	Subside au bataillon d'artillerie de la garde nationale.....	2,500 »
84.	Frais d'exercice à feu et de tir à la bombe.....	150 »
85.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde.....	2,000 »
	A reporter.....	4,650 »

	<i>Report</i>	4,650 »
86.	<i>Dépenses du casernement et des lits militaires</i> (Sauf décompte à établir d'après l'effectif réel de la garnison.)	28,000 »
	TOTAL DU § III	32,650 »
§ IV. — Secours aux établissements de charité ; pensions.		
87.	<i>Subside qui devra être versé au fonds commun des hospices</i> (Suivant délibération du 8 mars 1854.)	33,000 »
88.	<i>Supplément au même fonds pour l'entretien des lits d'incurables</i>	22,000 »
89.	<i>Deuxième supplément pour nourriture et traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, des indigents atteints de maladies vénériennes et psoriques</i>	8,000 »
90.	<i>Troisième supplément pour nourriture et traitement des prostituées malades de la syphilis</i>	8,000 »
91.	<i>Subside au bureau de bienfaisance</i>	60,000 »
92.	<i>Idem à la société de Charité-Maternelle</i>	3,000 »
93.	<i>Idem à la société de Saint-François-Régis</i>	1,000 »
94.	<i>Concours de la ville aux frais de traitement des aliénés indigents placés dans les maisons de Lille et d'Armentières</i>	15,000 »
	La mesure adoptée par le Conseil général au sujet des aliénés non dangereux occasionne une augmentation de 1,000 fr. dans cette dépense.	
95.	<i>Contingent de la ville dans la dépense des enfants trouvés</i> (Suivant l'état arrêté par M. le Préfet.)	1,346 »
96.	<i>Pension de la Dame Delesalle, veuve d'un ancien concierge des écoles académiques</i>	62 50
97.	<i>Secours au sieur Bruetz, ancien garde de police, devenu infirme par suite d'un accident grave qu'il a éprouvé dans l'exercice de ses fonctions</i>	300 »
98.	<i>Idem au sieur Caron, ancien garde de police, pour suppléer à l'insuffisance de sa pension de retraite</i> (Délibération du 25 février 1851.)	69 35
99.	<i>Idem au sieur Louvet, ancien garde de police, pour le même motif</i> (Même délibération.)	101 68
100.	<i>Secours à la dame Teste, ancienne surveillante de salle d'asile</i> (Même délibération.)	200 »
101.	<i>Idem à la dame Quennehen, idem</i> (Même délibération.)	200 »
	A reporter	152,279 53

	<i>Report</i>	152,279 53
102. Secours au sieur Quennehen , ancien directeur d'une salle d'asile		300 »
(Délibération du 7 août 1852).		
103. <i>Idem</i> au sieur Selosse , ancien concierge du Théâtre.....		150 »
(Délibération du 15 juillet 1853).		
104. <i>Idem</i> à la dame Barbe Declerck , ancienne aide-institutrice.....		200 »
(Délibération du 8 mars 1854).		
105. <i>Idem</i> au sieur François , ex-brigadier de police , à titre de supplément de pension		60 »
(Délibération du 9 février 1855).		
	TOTAL du § IV.....	152,989 53

§ V. Instruction publique et beaux-arts.

106. Lycée impérial.....		17,000 »
--------------------------	--	----------

SAVOIR :

Entretien de 20 bourses communales divisées en trois catégories : pensions entières, trois-quarts de pension et demi-pensions..... 14,000 »

Le décret du 15 avril 1853 ayant divisé les bourses en trois catégories, dont le prix est fixé pour chacune, suivant le degré d'avancement des études, à 650, 700 et 750 fr., le chiffre de la dépense totale ne peut pas être déterminé à l'avance d'une manière définitive, mais il y a lieu de compter que la prévision ci-dessus ne sera pas dépassée.

Rachat du droit d'études en faveur des élèves externes pour les parents desquels cette charge serait reconnue trop onéreuse.... 3,000 »

TOTAL..... 17,000 »

107. École primaire supérieure.....		8,050 »
-------------------------------------	--	---------

SAVOIR :

Traitement du professeur-directeur..... 2,100 »

D'après les motifs énoncés dans une requête présentée par ce fonctionnaire et en considération de ses bons services, on propose d'élever son traitement de 300 fr.

A REPORTER..... 2,100 »

A reporter..... 25,050 »

	<i>Report</i>	25,050 00
	REPORT	2,100 »
Indemnité représentative du logement et de la rétribution mensuelle.....	600 »	
Traitement du premier professeur adjoint.....	1,700 »	
Indemnité de logement, etc.....	300 »	
Traitement du deuxième professeur adjoint.....	1,500 »	
Indemnité de logement, etc.....	300 »	
Traitement du professeur de dessin linéaire.....	500 »	
Id. du professeur de chant.....	450 »	
Chauffage, distribution de prix et menus frais.....	600 »	
	TOTAL	8,050 »
108. Indemnités aux parents de douze élèves des écoles primaires communales appartenant à des familles nécessiteuses, et désignés pour être admis à l'école primaire supérieure.....		1,500 »
109. Écoles primaires élémentaires pour les enfants des deux sexes.....		48,145 »
SAVOIR :		
Enseignement mutuel.		
Traitement des professeurs des quatre écoles de jour, y compris l'indemnité de logement et celle représentative de la rétribution mensuelle, évaluées ensemble à 400 fr. pour chacun.....	8,000 »	
Traitement des professeurs des trois écoles de midi, y compris une indemnité de 200 fr. pour le logement et la rétribution mensuelle.....	1,500 »	
Traitement du professeur d'une école du soir.....	500 »	
Id. de l'institutrice d'une école de jour.....	800 »	
<p>Le chiffre du crédit normal, fixé depuis longtemps, était de 1,200 fr. ; mais par suite d'une combinaison adoptée lors de la dernière mutation survenue dans le personnel des institutrices, l'allocation a pu être réduite à 800 fr., en raison de ce que la classe est tenue par la fille de la surveillante de l'asile établi dans le même local.</p>		
	A REPORTER	10,800 »
	<i>A reporter</i>	74,695 »



	Report.....	74,695 »
A REPORTER.....	10,800 »	
Traitement de l'institutrice d'une école de midi et de son aide, outre la jouissance du logement dans l'établissement de la rue de la Deûle.....	800 »	
Traitement du professeur de chant.....	400 »	
Augmentation de 100 fr. motivée par l'enseignement supplémentaire que donne ce professeur aux élèves de l'école de la rue Lotin.		
Frais du cours de musique.....	200 »	
Portion du loyer, des contributions et de l'assurance de la maison du sieur Duchaufour, sise rue du Bourdeau, laquelle a été mise à l'usage d'école primaire et d'asile.....	1,000 »	
(Cette maison est tenue en bail pour 18 ans, à partir du 1. ^{er} juillet 1845).		
Fournitures diverses, entretien du mobilier, chauffage et éclairage, distribution de prix et récompenses aux moniteurs et monitrices.....	6,300 »	
Indemnité pour chauffage et éclairage au portier de l'école et du dépôt de pompes, établis dans le même bâtiment communal, rue Wicar.....	100 »	
Écoles tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne.		
Traitement de 31 frères, à raison de 600 fr. chacun.....	18,600 »	
Loyer des locaux occupés par les écoles, rue des Urbanistes, d'Antoing et de la Halloterie.....	3,810 »	
Éclairage des classes.....	800 »	
Chauffage.....	500 »	
Distribution des prix.....	1,200 »	
Fournitures classiques aux élèves indigents.....	1,200 »	
Entretien des classes et assurance contre l'incendie.....	680 »	
Contributions assises sur les locaux.....	800 »	
A REPORTER.....	47,190 »	
A reporter.....		74,695 »

	Report	74,695 »
	REPORT	47,190 »
Traitement de l'ecclésiastique chargé de l'instruction religieuse aux classes du soir	300 »	
Gages du portier des classes du soir	55 »	
Dépenses imprévues pour les deux catégories d'école; crédit dont l'emploi est subordonné à l'autorisation préalable du Maire	600 »	
	<hr/>	
	Total	48,145 »
	<hr/>	
110. Ecole primaire de chant (Délibération du 20 janvier 1855.)		500 »
111. Subside aux écoles primaires tenues par les filles de l'Enfant-Jésus Au moyen de cette allocation, la ville est entièrement déchargée du paiement du loyer des classes, de celui des contributions et de toutes autres dépenses quelconques		10,000 »
112. Idem aux religieuses gardes-malades de Notre-Dame de Bon-Secours, qui tiennent quatre écoles gratuites pour les filles pauvres		5,000 »
113. Idem à l'école primaire tenue par les Dames de la Sagesse, près de l'église Sainte-Catherine, y compris les 200 fr. accordés pour frais de la distribution des prix, par délibération du 10 juillet 1855		1,400 »
114. Subside à l'école primaire de filles, fondée par le consistoire de l'église évan- gélisme		400 »
115. Entretien d'une école primaire de garçons appartenant au culte réformé		2,200 »
	SAVOIR :	
Traitement de l'instituteur	1,500 »	
Loyer de la maison d'école	500 »	
Contributions, chauffage, éclairage, distribution de prix et menus frais divers	200 »	
	<hr/>	
	Total	2,200 »
	<hr/>	
116. Subside aux institutions de sourds-muets et aveugles		2,050 »
117. Récompenses et encouragements aux jeunes ouvriers qui fréquentent les écoles primaires		1,000 »
		<hr/>
	A reporter	97,145 »

	<i>Report</i>	97,145 »
118. <i>Salles d'asile</i>		22,900 »
Détail de la dépense afférente à chaque salle :		
Traitement de la surveillante	800 »	
Traitement d'une première aide	600 »	
y compris les augmentations accordées par délibération du 6 mars 1852, pour assurer aux titulaires des pensions de la caisse des retraites de la vieillesse.		
Traitement d'une seconde aide	500 »	
Chauffage, éclairage et menues dépenses	500 »	
	<hr/>	
Total	2,400 »	
Soit pour neuf salles qui sont établies maintenant, déduction faite d'une différence de 450 fr. en moins sur les frais du personnel des trois asiles tenus par les dames de <i>la Sagesse</i>		
	21,150 »	
D'après les observations présentées par les dames composant le Comité local de patronage, il a été reconnu que la rémunération accordée jusqu'ici aux surveillantes des asiles et à leurs aides n'était plus suffisante en raison de l'enchérissement des choses nécessaires à l'existence, c'est ce qui a motivé l'augmentation de 100 fr. proposée sur chacun des traitements		
Loyer d'un terrain appartenant au sieur Lecroatte, et qui a été employé à l'agrandissement du préau de l'asile de la rue <i>Wicar</i>	400 »	
(Suivant bail de 12 années, commencé le 1. ^{er} septembre 1846.)		
Portion du loyer, des contributions et de l'assurance d'une maison sise rue <i>du Bourdeau</i> , et tenue en bail du sieur Duchaufour, pour 18 années commencées le premier juillet 1845, laquelle maison a été mise à l'usage d'école primaire et d'asile	1,250 »	
Loyer d'un terrain militaire dit <i>le petit arsenal Saint-Michel</i> , où est établie une salle d'asile	100 »	
	<hr/>	
Total	22,900 »	
119. <i>Musée des tableaux</i>		2,330 »
SAVOIR :		
Traitement du surveillant	600 »	
	<hr/>	
A REPORTER	600 »	
	<hr/>	
A reporter		122,375 »

	A reporter	122,375 »
	A REPORTER	600 »
Habillement de cet agent.....	130 »	
Achat de tableaux; — Pension viagère votée au profit du peintre Souchon, en paiement de cinq tableaux acquis de lui pour le Musée.....	400 »	
Entretien intérieur.....	800 »	
Salaire des agents préposés à la surveillance des diverses salles, les jours d'ouverture publique.....	400 »	
	Total.....	2,330 »
120. <i>Frais de surveillance et d'entretien du Musée des dessins originaux légués à la ville par le peintre Wicar, de la collection ethnographique donnée par la famille Moillet, de la salle d'archéologie et du Musée industriel.....</i>		1,550 »
	SAVOIR :	
Salaire d'un surveillant spécial pour les jours d'ouverture....	250 »	
Salaire de plusieurs agents pris parmi les gardes de nuit.....	700 »	
Entretien intérieur, menues acquisitions et frais divers, y compris le cirage de l'escalier.....	600 »	
	TOTAL.....	1,550 »
121. <i>Surveillance pour les jours d'ouverture du Musée d'histoire naturelle installé dans les locaux de la Faculté des sciences, rue des Fleurs, entretien et cirage des salles et de l'escalier.....</i>		600 »
122. <i>Traitement du concierge attaché à la fois au service de la Faculté des sciences, de l'Ecole de médecine et du Muséum d'histoire naturelle.....</i>		600 »
123. <i>Bibliothèque communale.....</i>		7,900 »
	SAVOIR :	
Traitement du bibliothécaire.....	2,500 »	
Jusqu'ici cette rémunération n'était pas, à beaucoup près, en rapport avec l'importance de l'emploi et surtout avec le haut degré d'érudition et les qualités diverses qu'il convient de trouver réunis		
	A REPORTER.....	2,500 »
	A reporter.....	133,025 »

Report..... 133,025 »

REPORT..... 2,500 »

chez la personne à qui la municipalité confie la garde et l'administration d'un dépôt aussi précieux. On considérait cette place comme devant être occupée par un savant avancé en âge, par un professeur retraité, exerçant ses fonctions pour ainsi dire en amateur, et n'ayant besoin que de faibles émoluments pour compléter des ressources déjà suffisantes à une existence honnête.

Bien qu'une assez longue expérience ait prouvé que les exigences du service pouvaient être satisfaites, jusqu'à un certain point, dans de semblables conditions, la commission de la Bibliothèque a reconnu cependant qu'il serait de beaucoup préférable d'attacher à l'établissement un homme jeune, dans toute la plénitude de son activité d'esprit, et n'ayant pas encore subi l'influence d'occupations spéciales ou d'idées préconçues, comprenant bien les besoins de son époque et de la cité, offrant enfin toutes les conditions désirables d'aptitude, et obéissant à l'impulsion du progrès, sans prédilection systématique pour telle ou telle branche des connaissances humaines.

L'administration municipale ayant jugé, ainsi que la commission de surveillance, que le titulaire actuel répondait complètement aux indications de ce programme, propose de porter le chiffre de son traitement à 2,500 fr. On comprend qu'avec de moindres avantages on ne peut pas espérer de s'assurer le concours d'un homme possédant la capacité et toutes les qualités nécessaires, qui veuille au début de sa carrière se consacrer exclusivement à l'accomplissement de la tâche dont il s'agit.

Traitement du sous-bibliothécaire..... 600 »

Idem d'un employé..... 1,000 »
(Suivant la délibération du 19 mars 1856.)

Traitement d'un garçon de salle, compris l'allocation qui lui est accordée pour son habillement..... 600 »

Lorsqu'à la mort du sous-bibliothécaire le Conseil municipal, par sa délibération du 19 mars 1856, modifia la répartition du

A REPORTER..... 4,700 »

A reporter..... 133,025 »

Report 133,025 »

REPORT 4,700 »

crédit affecté à la rémunération du personnel de la bibliothèque , un salaire annuel de 365 fr. fut attribué au garçon de salle. On supposait que cet emploi pourrait être rempli par un ancien militaire ou un garde de police, jouissant déjà d'une pension de retraite, et qui se contenterait d'émoluments modiques comme complément de ses ressources propres. On n'a pas trouvé à réaliser convenablement cette combinaison , et l'on a dû reconnaître qu'une rétribution d'un franc par jour ne suffisait pas pour payer les services d'un homme présentant l'aptitude convenable et devant consacrer cinquante à soixante heures par semaine, tant à la surveillance de la salle de lecture qu'à l'entretien de la propreté dans les divers locaux, et au battage des livres qui précédemment faisait l'objet d'une dépense à part.

On propose en conséquence de porter cet article de dépense à 600 fr., ce qui constitue une augmentation de 235 fr.

Achat d'ouvrages et reliures 3,000 »

Entretien intérieur et menus frais 200 »

Total 7,900 »

124. *Chauffage des musées et de la bibliothèque, au moyen des appareils établis dans les caves du nouveau bâtiment de l'hôtel-de-ville.* 1,000 »

125. *Ecoles académiques.* 16,400 »

SAVOIR :

Traitement du professeur de peinture et de dessin du modèle vivant 3,000 »

A l'époque où ce cours fut créé, il n'y avait personne dans la localité qui parût réunir les conditions nécessaires de mérite et d'aptitude pour le diriger convenablement. On dut, en conséquence, recourir à un artiste étranger et lui offrir des avantages assez considérables pour lui faire quitter la capitale où il était fixé. Ce professeur devant prendre sa retraite à la fin de l'année

A REPORTER 3,000 »

A reporter 150,425 »

	<i>Report</i>	150,425 »
	REPORT.....	3,000 00
<p>courante pour cause de santé, on a reconnu qu'il était possible maintenant de confier l'emploi à un peintre qui, demeurant à Lille, se trouverait suffisamment rémunéré par un traitement de 3,000 fr.</p>		
Traitement du professeur de dessin et de plastique.....	1,200 »	
Idem du professeur de géométrie appliquée, etc.....	2,500 »	
Idem du professeur de dessin linéaire et de perspective.....	1,500 »	
<p>L'augmentation de 200 fr. proposée ci-dessus est motivée sur ce que ce professeur donne par semaine deux leçons de plus que ses collègues. Indépendamment de la séance de deux heures qu'il consacre cinq fois par semaine au cours de dessin linéaire, il est tenu encore de faire le cours de perspective les dimanches matin et les jeudis dans l'après-midi.</p>		
<p>La Commission administrative des écoles rend, du reste, le meilleur témoignage de la manière dont le titulaire s'acquitte de ses devoirs et des résultats qu'il obtient.</p>		
Traitement du professeur d'architecture.....	1,600 »	
Idem de deux surveillants.....	650 »	
Salaire des modèles vivants pour les cours de peinture et de dessin.....	800 »	
Traitement du concierge dont le service comprend les écoles primaires supérieure et d'enseignement mutuel.....	900 »	
Chauffage, éclairage, achat de gravures, d'ouvrages d'architecture et de modèles; frais des divers cours; entretien du mobilier et distribution des prix.....	4,250 »	
TOTAL.....	16,400 »	
126. <i>Entretien des serres et jardins de l'école de botanique</i>		3,100 »
SAVOIR :		
Gages du jardinier.....	1,000 »	
Idem d'un aide chargé en même temps de la manœuvre du pont du Ramponeau.....	800 »	
A REPORTER.....	1,800 »	
<i>A reporter</i>		153,525 »

	Report.....	153,525 »
	REPORT.....	1,800 »
<p>La rémunération de 700 fr. précédemment allouée n'est pas jugée suffisante, en raison du temps et du travail qu'exige le double service dont cet agent est chargé. Il est tenu, en effet, de rester sur pied tous les jours, pendant la belle saison, de six à sept heures du matin jusqu'à huit ou neuf heures du soir.</p>		
	Chauffage des serres, achat et renouvellement des ustensiles d'horticulture, fourniture d'engrais et frais divers.....	1,300 »
	TOTAL.....	3,100 »
<p>127. <i>Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, réorganisée en vue de satisfaire au programme déterminé par le décret du 22 août 1854.....</i></p>		
		18,600 »
SAVOIR :		
	Traitement de huit professeurs titulaires, à raison de 1,500 fr. chacun.....	12,000 »
	Traitement de quatre adjoints..... (Suivant délibération du 9 août 1856.)	3,000 »
	Traitement du chef des travaux anatomiques.....	500 »
	Idem d'un prosecteur et d'un préparateur.....	500 »
	Frais relatifs à la tenue des divers cours et au service administratif.....	2,600 »
	TOTAL.....	18,600 »
<p>128. <i>Académie de musique, succursale du Conservatoire impérial de Paris.....</i></p>		
		13,925 »
<p>Ce crédit comprend l'emploi du subside de 4,000 fr. accordé sur les fonds de l'Etat; il se répartit comme suit :</p>		
SAVOIR :		
	Traitement du directeur, des professeurs et frais divers.....	11,775 »
	Loyer de l'établissement.....	2,000 »
	Fourniture gratuite de solfèges aux élèves.....	150 »
	TOTAL.....	13,925 »
	A reporter.....	186,050 »



	Report	186.050 »
129.	<i>Ecole professionnelle, dont l'installation a eu lieu aux frais de la caisse municipale en 1854. — Loyer des bâtiments de l'ancien Lombard fournis par la ville, y compris contributions et assurance contre l'incendie.....</i>	4,750 »
130.	<i>Frais d'entretien et d'accroissement des collections du Muséum d'histoire naturelle....</i>	3,000 »
131.	<i>Subside annuel au Cercle médical.....</i>	200 »
132.	<i>Subside à la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.....</i>	1,500 »
133.	<i>Idem au Comice agricole pour un concours départemental de bestiaux.....</i>	600 »
134.	<i>Emploi du legs Baillon en distribution de prix aux élèves des écoles primaires.....</i>	36 »
135.	<i>Emploi de la rente provenant du legs Vanackère au profit des écoles primaires et des salles d'asile.....</i>	43 »
136.	<i>Emploi de la rente affectée à l'entretien du monument Négrier.....</i>	21 »
137.	<i>Spectacle.....</i>	21,850 »

SAVOIR :

Entretien de la salle	4,000 »
Achat et réparation de décors.....	3,000 »

Depuis 1838 jusqu'en 1848, le crédit affecté à cette destination figurait au budget pour 3,000 fr. A partir de 1849, il fut réduit de moitié. Dans le cours de ces dix années, indépendamment des additions considérables que le magasin du théâtre avait reçues lors de la reconstruction de la salle en 1842, la ville consacra environ 26,000 fr. à l'acquisition de nouveaux décors qui furent jugés nécessaires pour la représentation de plusieurs grandes compositions lyriques.

L'allocation, réduite au chiffre minime de 1,500 fr., a suffi à grand'peine, pendant les sept dernières années, pour couvrir les frais de peinture de quelques vieilles toiles appropriées le plus économiquement possible à la mise en scène des nouveaux opéras-comiques; mais il n'est jamais resté de fonds disponibles pour entretenir et restaurer les anciens décors, servant au répertoire courant, en sorte que ceux-ci, se détériorant de plus en plus, finiraient bientôt par se trouver hors de service, ce qui entraînerait alors une dépense importante pour un renouvellement général.

Il est donc indispensable de rétablir le crédit tel qu'il était fixé

A REPORTER..... 7,000 »

A reporter..... 218,050 »

	<i>Report</i>	218,050 »
	REPORT.....	7,000 »
<p>antérieurement à 1849, pour l'appliquer en majeure partie à la réparation des anciens décors ; et, si l'on veut maintenir le théâtre de Lille sur un pied convenable, à la hauteur de ceux des autres grandes villes de l'Empire, il faudra recourir, parfois encore, à des allocations extraordinaires pour payer les décors que nécessitera la représentation d'ouvrages nouveaux d'une certaine importance.</p>		
Traitements du machiniste, garde-magasin des décors.....	1,500 »	
Traitements du concierge.....	650 »	
Éclairage de la salle y compris le loyer des compteurs.....	12,700 »	
<p>C'est par l'effet d'une omission que le loyer annuel des compteurs, s'élevant à 200 fr., n'avait pas été compris précédemment dans les frais d'éclairage.</p>		
TOTAL.....	21,850 »	

TOTAL du § V..... 218,050 »

§ VI. — Cultes.

138. <i>Traitements des quatre vicaires de Saint-Sauveur</i>	2,000 »
139. <i>Indemnité supplétive aux mêmes</i>	800 «
140. <i>Traitements de deux vicaires de la Madeleine</i>	1,000 »
141. <i>Idem de deux vicaires de Saint-André</i>	1,000 »
142. <i>Indemnité de logement au ministre protestant</i>	800 »
143. <i>Emploi des sommes versées par diverses communes à la caisse municipale, pour l'indemnité de logement au second pasteur protestant</i>	500 »
(Voir l'article 37 des recettes ordinaires).	
TOTAL du § VI.....	6,100 »

§ VII.

144. <i>Fêtes publiques</i>	6,000 «
145. <i>Dépenses imprévues</i>	6,000 »
TOTAL du § VII.....	12,000 »

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I.^{er}

§ I.....	346,794 50
§ II.....	166,342 68
§ III.....	32,650 »
§ IV.....	152,989 53
§ V.....	218,050 »
§ VI.....	6,100 »
§ VII.....	12,000 »
<hr/>	
TOTAL des Dépenses ordinaires.....	934,926 71

CHAPITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

§ I. — Frais d'administration.

146. <i>Frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributians directes.</i>	4,383 »
TOTAL du § I. ^{er}	4,383 »

§ II. — Travaux publics.

147. <i>Contingent de la ville dans les frais d'entretien des chemins vicinaux de grande communication</i>	1,800 »
--	---------

SAVOIR :

Chemin de Lille à Tourcoing N.° 5	988 »
Chemin de Lille à Lannoy N.° 6	500 »
Chemin de Lomme à Fournes N.° 7	290 »
Chemin de Lannoy à Néchin N.° 37	22 »
La répartition de ces frais entre les communes appelées à y concourir n'ayant pas encore été arrêtée par M. le Préfet, on a porté ici les mêmes chiffres qu'en 1856.	

TOTAL	1,800 »
-------------	---------

148. <i>Contingent de la ville dans les frais d'entretien annuel du canal des Stations</i>	200 »
149. <i>Construction de nouvelles branches d'aqueducs</i>	20,000 »

L'application aux rues de la ville de Lille du décret qui régit la voirie de la capitale, entraîne nécessairement la prompte extension du réseau d'aqueducs qui déjà se trouvait insuffisant pour les besoins de l'ancien état de choses. C'est ce qui motive l'augmentation considérable qu'a subie le chiffre de cet article.

150. <i>Cuvettes hermétiques en fonte</i>	5,000 »
(Prévision en rapport avec celle de l'article qui précède.)	
151. <i>Regards d'égoûts en fonte</i>	4,000 »
(Même observation que pour les cuvettes hermétiques.)	

A reporter	31,000 »
------------------	----------

	<i>Report</i>	31,000 »
152. <i>Travaux extraordinaires aux pavés</i>		30,000 »
<p>Depuis quelques années, la situation des finances communales n'avait pas permis de porter au budget des allocations suffisantes pour remettre en état les parties de la voie publique où le pavage a besoin d'un renouvellement complet. On ne pourrait ajourner plus longtemps l'exécution de ce travail indispensable sur une plus large échelle, sans s'exposer à être entraîné dans peu d'années à faire une énorme dépense qui ne comporterait plus de retard.</p> <p>Lorsqu'il s'agira de l'emploi du crédit, le Conseil sera appelé à délibérer sur la désignation des places et rues par lesquelles il conviendra de commencer.</p>		
153. <i>Etablissement de pissoirs sur divers points de la voie publique</i>		500 »
154. <i>Grosses réparations aux églises et presbytères</i>		5,000 »
155. <i>Restauration de l'église Saint-Maurice; sixième à-compte</i>		100,000 »
<p>Cette somme, ajoutée aux 110,000 fr. déjà votés en plusieurs fois, fournira les moyens de couvrir la dépense de la totalité des travaux qu'il sera possible d'exécuter dans le courant de l'année 1857, ainsi que de payer le prix des maisons qui devront être expropriées pour l'établissement de la sacristie et des autres annexes à reporter derrière le chœur, suivant la délibération du 18 août 1856.</p>		
156. <i>A-compte sur la dépense que nécessitera l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville</i>		100,000 »
<p>Les deuxième et troisième parties du devis général, applicables aux travaux qui restent à exécuter pour terminer l'édifice suivant le projet adopté en 1844, s'élèvent à la somme de 350,000 fr. environ, et l'on estime que l'exécution de ces travaux ne pourrait se faire en moins de trois années pour remplir convenablement toutes les conditions de solidité qu'exige une construction aussi importante.</p> <p>D'après les prévisions de l'architecte, les paiements à effectuer en 1857 ne dépasseraient pas la somme portée ci-dessus, et pour le reste, il ne serait pas indispensable de poursuivre sans interruption l'entreprise commencée. On pourrait, si des circonstances imprévues venaient apporter quelque gêne momentanée dans les finances municipales, se contenter de terminer d'abord les bâtiments formant le carré, ce qui coûterait tout au plus 200,000 fr., et ajourner, pour aussi long-temps qu'on le voudrait, l'édification de l'aile en saillie, qui doit recevoir la prison municipale, le dépôt de pompes, et peut-être des annexes à la Bibliothèque et aux Musées. On a donc la certitude, tout en reprenant l'exécution du projet dans le but de terminer le monument, de</p>		
	<i>A reporter</i>	266 500 »

Report

266,500 »

ne pas être forcément entraîné à dépenser plus de 200,000 fr. en trois années.

Les plans adoptés dans le principe , devant subir quelques modifications , seraient soumis de nouveau à l'examen du Conseil avant la mise en adjudication des travaux .

157. *Honoraires dus à M. l'architecte Benvignat sur la partie non encore exécutée des travaux de reconstruction de l'hôtel-de-ville.*

5,264 »

D'après les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 septembre 1831 , dispositions qui ont déjà été appliquées plusieurs fois par le Conseil municipal , il est alloué aux architectes des communes une remise de 1 fr. 50 c. par 100 fr. pour l'étude et la rédaction des projets qui , adoptés par le Conseil et ayant reçu l'approbation de l'autorité supérieure , ne sont pas exécutés pour des motifs indépendants de la volonté desdits architectes .

M. Benvignat , auteur du projet de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville , réclame le bénéfice de l'arrêté précité pour la partie ajournée des travaux prévus dans son devis , attendu que se disposant à quitter les affaires , il renonce à diriger l'exécution de ces travaux .

La demande étant ainsi motivée , on ne peut se dispenser d'y faire droit. Il n'en résulte du reste aucun surcroît de dépense pour la caisse municipale , puisque l'architecte qui sera chargé de faire exécuter les plans ne recevra que trois et demi pour cent à titre d'honoraires .

Le chiffre porté ci-dessus a été calculé sur le montant des devis dûment approuvés , sous la déduction des sommes à valoir et de quelques articles portés en nombres ronds sans avoir donné lieu à aucune étude .

158. *Réparations à l'école de natation et arrangements nouveaux rendus nécessaires par l'admission des femmes*

3,000 »

Sur la demande de plusieurs familles honorables de la ville , on a tenté cette année une innovation dont l'utilité s'est trouvée pleinement justifiée par l'expérience .

Lors de l'établissement de l'école de natation , on comptait n'y admettre que les hommes. L'essai qui a eu lieu dans le cours de la saison dernière a suffisamment démontré qu'il convenait de combler la lacune existant dans l'organisation de l'école , de manière à faire participer les deux sexes aux bienfaits de l'institution , en ce qui touche à l'hygiène et à la propreté .

Deux matinées ayant été consacrées chaque semaine à l'admission exclusive des femmes , tant dans la partie gratuite que dans celle payante , on eut la satisfaction de voir les ouvrières , en même temps que les dames appartenant

A reporter

274,764 »

A reporter 274,764 »

aux familles fortunées, profiter en grand nombre de l'avantage qui leur était offert. On a lieu de se féliciter de ce que les diverses classes de la population aient adopté avec autant d'empressement un usage appelé à produire de salutaires effets sous plusieurs rapports ; mais si l'on veut que cette bonne habitude se maintienne et se développe, il importe de compléter les mesures qu'on n'avait pu qu'improviser cette année et qui auraient pour objet de procurer aux femmes certaines commodités et d'ajouter quelques précautions supplémentaires qui n'étaient pas indispensables pour les hommes.

Voici en quoi consistent les améliorations réclamées :

1.° Enfoncement de quelques pieux dans les divers bassins pour soutenir des cordes, au moyen desquelles les femmes pourraient descendre plus facilement dans l'eau et s'y tenir debout.

2.° Remplacement des escaliers qui sont en partie détruits et présentent des dangers pour la descente, en raison de leur forme que l'expérience a fait reconnaître défectueuse.

3.° Construction de latrines citernées, en remplacement des tonneaux qu'on avait placés provisoirement et qui sont hors de service.

4.° Achat de 12 seaux en fer pour servir au lavement des pieds après la traversée du terrain qui sépare les bassins des cabinets.

La dépense résultant de ces divers travaux et fournitures est estimée devoir s'élever à la somme ci-dessus portée.

159. Remboursement partiel et intérêts dus à la caisse des dépôts et consignations pour la neuvième annuité de l'emprunt effectué en 1847	47,252 »
160. Septième annuité du remboursement du prêt de 570,000 fr. fait à la ville par divers particuliers ; et paiement des intérêts de la somme qui restera due à la fin de 1856.	73,150 »
161. Troisième annuité du remboursement de la somme de 1,370,000 fr. avancée par l'Etat pour la contribution imposée à la ville dans les frais d'établissement de la station intérieure du chemin de fer	92,725 89
162. Intérêts des sommes dues à divers	64,951 »

SAVOIR :

1.° Aux hospices, sur le reliquat de l'ancienne dette, augmentée du montant du dernier emprunt de 200,000 fr., de la valeur des terrains expropriés au Funquereau, pour l'établissement d'un magasin à poudre, ainsi que du prix

A reporter 552,842 89

	<i>Report</i>	552,842 89
d'acquisition d'un bâtiment situé sur le quai de la Basse-Deûle, en face de la Halle-au-Blé.....	18,261 »	
2.° Au sieur Remy de Rombault sur le prix d'acquisition d'un terrain annexé au cimetière communal et payable en 1858.....	1,000 »	
3.° A la dame veuve Champon, sur le prix d'une maison acquise pour la construction du lycée.....	1,550 »	
4.° Au sieur Decocq, sur le prix d'une maison acquise pour dégager les abords du même édifice.....	990 »	
5.° Au sieur Delepouille, sur le prix de trois petites maisons situées <i>cour Cysoing</i> , acquises pour l'établissement d'un lavoir et de bains publics.....	450 »	
6.° Au sieur Bécu, sur le prix d'une maison rue Princesse, N.° 32, acquise pour être incorporée dans le magasin de dépôt des spiritueux.....	1,200 »	
7.° A la dame veuve Debouvry, sur le prix des maisons rue des Fossés-Neufs, N.°s 44 et 46, composant la propriété connue sous le nom de <i>la Prévôté</i>	2,500 »	
8.° Aux capitalistes qui ont souscrit l'emprunt de 200,000 fr., contracté en 1853, en vertu de la loi du 19 juillet 1845.....	9,000 »	
9.° Intérêts de l'emprunt de 300,000 fr., contracté en 1855.....	15,000 »	
10.° Intérêts de l'emprunt de 300,000 fr., porté au budget de 1856.....	15,000 »	
	TOTAL	64,951 »
163. Indemnités à payer pour cessions de terrain à la voie publique, par suite de rectifications d'alignements		1,000 »
(Dépense éventuelle.)		
	TOTAL du § II	553,842 89
§ III. — Garde nationale et dépenses militaires.		
(Néant).		
§ IV. — Secours aux Etablissements de charité; pensions.		
164. Subside au sieur Leplus, ancien professeur à l'Académie de musique		200 »
(Délibération du 29 décembre 1854).		
	TOTAL du § IV	200 »



§ V. — Instruction publique. — Beaux-Arts.

165. Subside au sieur Lobbedez, élève peintre des écoles académiques de Lille, pour compléter la pension que lui a votée le Conseil général du département afin de le mettre à même d'aller achever ses études artistiques à Paris (dernière année)	600 »
166. Idem au jeune Delebarre, élève architecte, pour la même destination	600 »
167. Idem au sieur Lecœur, élève des écoles académiques, pour lui procurer les moyens de profiter de son admission à l'école centrale des arts et manufactures (troisième année)	800 »
168. Complément de la bourse départementale accordée au jeune Cuvelier, sourd-muet ...	250 »
169. Troisième à-compte sur les frais d'achat des collections, livres et objets divers pour le service de la Faculté des sciences	10,000 »

En conséquence des engagements que le Conseil municipal a pris au nom de la ville par délibération du 5 mai 1852, M. le Ministre de l'instruction publique a fixé à 60,000 fr. l'importance de l'allocation qui devait être affectée à l'achat des livres, collections et objets divers nécessaires aux besoins de la Faculté des sciences. Deux à-comptes, l'un de 20,000 fr., l'autre de 10,000 ont été crédités déjà; et la valeur des instruments composant l'ancien cabinet de physique du cours communal fut estimé 10,000 fr. Il reste donc à dépenser une somme de 20,000 fr., dont la moitié est portée ci-dessus. Les 10,000 fr. restants seront payés en 1858.

170. Subside aux jeunes Ribeaucourt et Faidherbe, pour leur entretien au Lycée	975 »
--	-------

SAVOIR :

Complément de la demi-bourse accordée à Albert Ribeaucourt.	325 »
Pension entière d'Emile Faidherbe	650 »
TOTAL	975 »

171. Subside extraordinaire à la Société impériale des Sciences pour compléter l'installation et certaines parties des collections du Musée industriel et agricole	1,000 »
--	---------

Le puissant intérêt qu'offre dès son début cette utile création qui fournit au public des éléments d'études variées et éminemment favorables au développement du génie industriel, justifie suffisamment la demande que l'Administration municipale a reçue de la Société Impériale des Sciences au sujet de ce subside.

172. Subside au Comice agricole pour les frais de concours régional d'animaux de boucherie.	1,200 »
---	---------

TOTAL du § V	15,425 »
--------------------	----------

§ VI. — Cultes.

(Néant.)

§ VII. — Arriéré.

173. *Achat de mobilier pour le service de la Faculté des Sciences* 256 »

Quand les objets dont il s'agit furent commandés et livrés, le crédit affecté au paiement des frais d'ameublement de la Faculté n'était pas encore épuisé ; mais le fournisseur ayant tardé à produire son mémoire, on perdit de vue cette dépense et l'on disposa du restant de l'allocation ; c'est ce qui fait que l'ouverture d'un nouveau crédit est devenu indispensable pour solder ledit mémoire.

TOTAL du § VI. 256 »

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

§ I.	4,383 »
§ II.	553,842 89
§ III.	» »
§ IV.	200 »
§ V.	15,425 »
§ VI.	» »
§ VII.	256 »
TOTAL DU CHAPITRE II.	574,106 89

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Dépenses ordinaires	934,926 71
Dépenses extraordinaires	574,106 89
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1,509,033 60

RÉSUMÉ.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élèvent à	1,647,962 70
Les dépenses de ces deux catégories, à	1,509,033 60
EXCÉDANT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	138,929 10

Lille, le 10 octobre 1856.

*Le Maire de Lille, Officier de la Légion-d'Honneur
et de l'Ordre de Léopold de Belgique,*

AUG.^{te} RICHEBÉ.

